Autres exigences

Les demandes de transfert peuvent être rejetées dans les cas suivants :

- Votre ménage doit une somme d'argent à LCO
- Votre ménage est menacé d'éviction.

Des exceptions à cette règle s'appliquent aux demandeurs de statut de priorité spéciale. Communiquez avec votre agent (e) au service des locataires et des communautés pour obtenir plus d'information.

Que dois-je faire pour demander un transfert?

Pour demander un transfert et votre inscription sur la Liste de transfert interne de LCO, vous devez remplir le « Formulaire de demande de transfert. » Ce formulaire est disponible auprès de votre Centre de service aux locataires de LCO. Communiquez avec votre agent (e) au service des locataires et des communautés pour obtenir plus d'information.

Vous n'entrez dans aucune des catégories de transfert?

Si vous croyez ne pas entrer dans aucune des catégories décrites dans cette brochure, interrogez votre agent (e) au service des locataires et des communautés sur les options qui s'offrent à vous. En général, vous devrez remettre une demande de transfert au Registre du logement social d'Ottawa, à l'adresse suivante :

2197, promenade Riverside, 5e étage

Ottawa (Ontario) K1H 1A9

613-526-2088 (téléphone)

613-526-4688 (télécopieur)

www.housingregistry.ca

Ottawa Community Housing
Logement Communautaire d'Ottawa

Politique de transfert

- *Qui peut être inscrit sur la Liste de transfert interne de LCO?*
- *Que dois-je faire pour être inscrit sur la Liste de transfert interne de LCO?*
- *Où dois-je m'adresser pour être inscrit sur la Liste de transfert du Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa?*

Ottawa Community Housing
Logement Communautaire d'Ottawa

CENTRES DE SERVICE AUX LOCATAIRES DE LCO

Central……..613-564-1235

Est……613-789-4305

Sud……613-249-0458

Ouest-Caldwell……613-729-3136

Ouest-Ramsey……613-738-2287

01 2015

Pour une raison ou une autre, il se peut que votre logement à loyer axé sur le revenu (LAR) ne vous convienne plus ou ne convient plus à votre ménage. Dans certains cas, heureusement, vous pouvez demander un transfert dans un autre logement à loyer axé sur le revenu.

Selon la Loi sur les services du logement, LCO doit placer les locataires admissibles à un transfert dans une unité à LAR sur une liste de transfert interne. Lorsqu'une unité se libère, LCO fait une offre à ses locataires inscrits sur cette liste de transfert interne. Les locataires de LCO doivent, cependant, satisfaire à des exigences spécifiques pour être inscrits sur la liste.

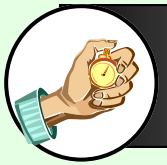

Qui peut être inscrit sur la Liste de transfert interne?

LCO gère sept catégories admissibles à une inscription sur sa Liste de transfert interne.

1. Priorité spéciale

Si vous, ou un membre de votre ménage avez été, ou êtes victimes d'actes de violence commis par un autre membre de votre ménage, vous êtes admissibles à un transfert. Vous pouvez obtenir un formulaire de Demande de transfert pour priorité spéciale au près de votre Centre de services aux locataires de LCO. Remettez le formulaire rempli et un constat des actes de violence au Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa, 2197, promenade Riverside, 5e étage.

Le Centre d'enregistrement pour les logements sociaux informera LCO, si vous êtes admissible à un transfert pour statut de priorité spéciale. Si vous êtes admissible, LCO vous inscrira sur la liste de transfert interne.

2. Ménages surlogés

Chaque ménage est admissible à un nombre maximal de chambres à coucher dans une unité. Si le ménage est « surlogé », cela signifie que son unité contient plus de chambres à coucher que le nombre auquel il est admissible.

3. Unités accessibles en fauteuil roulant

Si vous, ou un membre de votre ménage utilisez un fauteuil roulant, vous pouvez être inscrits sur la Liste de transfert interne, que ce soit pour un premier emménagement dans une unité adaptée ou pour un transfert entre unités accessibles en fauteuil roulant.

4. Sous-logement de 2 chambres à coucher ou plus

De la même façon qu'un ménage est admissible à un nombre maximal de chambres à coucher dans une unité, il a droit aussi à un minimum de nombre de chambres à coucher. Si votre ménage dispose de 2 chambres à coucher de moins que le nombre auquel il est admissible, vous pouvez être inscrit sur la Liste de transfert interne, selon le nombre et le sexe des membres du ménage.

5. Aînés, résidents d'immeubles non réservés aux Aînés, demandant un transfert dans des immeubles pour Aînés uniquement

Si vous avez 60 ans ou plus, vous pouvez être admissible à un transfert de cette catégorie.

6. Locataires ou ménages non-Aînés résidents de communautés pour Aînés

Tout locataire ou ménage non-Aîné qui désire quitter une communauté pour Aînés uniquement, peut être placé sur la Liste de transfert interne. Si vous êtes un Aîné et que vous ajoutez un membre non-Aîné à votre ménage, LCO recommandera votre transfert en dehors de la communauté pour Aînés.

7. Comité d'appel

Le Comité d'appel de LCO traite les demandes de transfert exceptionnelles. Tout ménage qui n'entre pas dans l'une des catégories de transfert 1 à 6 décrites dans cette brochure, mais dont la situation mérite d'être prise en considération pour des raisons spéciales, peut demander que son cas soit entendu par le Comité d'appel de LCO.

Il a le pouvoir de prendre des décisions concernant les demandes d'inscription sur la Liste de transfert interne de LCO.